



# ARRETE n° 2020-01

## PORTANT TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Accusé de réception du CDG66  
Date de réception ...../...../2020  
Cachet

Le Président du SYDETOM 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratif Territoriaux,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 18/12/2019.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2020 :

| NOM PRENOM            | Situation Actuelle<br>Grade – Echelon<br><i>Si examen professionnel préciser la date</i> | Promouvable<br>à la date du |
|-----------------------|--|-----------------------------|
| 1- FONTVIEILLE Laurie | Adjoint Administratif Territorial - Echelon 6  | 07/10/2020                  |

### **ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

**TRANSMIS à :**

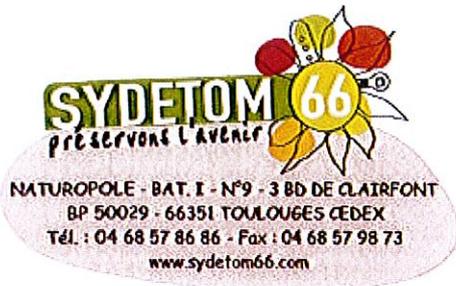
- Monsieur le Président du Centre de Gestion, pour publicité

Fait à Toulouges le 02/01/2020  
Le Président, Fernand ROIG

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.





## ARRETE n° 2020-02

### PORTANT TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

**Accusé de réception du CDG66**  
**Date de réception ...../...../2020**  
**Cachet :**

Le Président du SYDETOM 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 18/12/2019.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2020 :

| NOM PRENOM            | Situation Actuelle<br>Grade – Echelon<br><i>Si examen professionnel préciser la date</i> | Promouvable<br>à la date du |
|-----------------------|--|-----------------------------|
| 1- BERGET Cédric      | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 8                         | 01/01/2020                  |
| 2- BOUDLAL Fatima     | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 9                         | 01/11/2020                  |
| 3- BOUSQUET J-Jacques | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 7                         | 01/01/2020                  |
| 4- FERRERES Laurent   | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 8                         | 01/01/2020                  |
| 5- MARTINEZ J-Ramon   | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 8                         | 01/01/2020                  |
| 6- PACHECO René       | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 10                        | 01/01/2020                  |
| 7- RIPOLLES Marc      | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 8                         | 01/05/2020                  |
| 8- SABIROU Richard    | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe-Echelon 8                         | 01/01/2020                  |

### ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

#### TRANSMIS à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion, pour publicité

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Toulouges le 02/01/2020

Le Président, Fernand ROIG





## ARRETE n° 2020-03

### PORTANT TABLEAU ANNUEL 2020 D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Accusé de réception du GDG66  
Date de réception ...../...../2020  
Cachet :

Le Président du SYDETOM 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 18/12/2019.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2020 :

| NOM PRENOM              | Situation Actuelle<br>Grade – Echelon<br><i>Si examen professionnel préciser la date</i> | Promouvable<br>à la date du |
|-------------------------|--|-----------------------------|
| 1- JAVARY Jean-Philippe | Adjoint Technique Territorial - Echelon 6  | 01/10/2020                  |

### **ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

**TRANSMIS à :**

- Monsieur le Président du Centre de Gestion, pour publicité

Fait à Toulouges le 02/01/2020  
Le Président, Fernand ROIG

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.





**ARRETE n° 2020-04**  
**PORTANT TABLEAU ANNUEL 2020**  
**D'AVANCEMENT AU GRADE**  
**D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TERRITORIAL**

**Accusé de réception du CDG66**  
**Date de réception ...../...../2020**  
**Cachet :**

Le Président du SYDETOM 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier di cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 18/12/2019,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TERRITORIAL est fixé comme suit pour l'année 2020 :

| <b>NOM PRENOM</b>    | <b>Situation Actuelle<br/>Grade – Echelon</b><br><i>Si examen professionnel préciser la date</i> | <b>Promouvable<br/>à la date du</b> |
|----------------------|--|-------------------------------------|
| 1- BOSTYN Cyril      | Agent de Maîtrise-Echelon 7  | 01/01/2020                          |
| 2- CASES J-Michel    | Agent de Maîtrise-Echelon 7  | 01/01/2020                          |
| 3- CROUEILS Max      | Agent de Maîtrise-Echelon 9  | 01/01/2020                          |
| 4- FIGUERES Emmanuel | Agent de Maîtrise-Echelon 7  | 01/01/2020                          |
| 5- GLORIES Marc      | Agent de Maîtrise-Echelon 7  | 01/01/2020                          |

**ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

**TRANSMIS à :**

- Monsieur le Président du Centre de Gestion, pour publicité

Fait à Toulouges le 02/01/2020  
Le Président, Fernand ROIG

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

REÇU  
13 JAN. 2020  
CENTRE DE GESTION

